

Éducation coopérative

La Stratégie visant la réussite des élèves consiste à répondre aux besoins individuels de chaque élève en matière d'apprentissage. Les écoles offrent aux élèves du secondaire davantage d'occasions de personnaliser leur expérience scolaire et de miser sur leurs aptitudes et leurs intérêts grâce à diverses solutions d'apprentissage nouvelles et élargies. Une de ces solutions est l'éducation coopérative.

Qu'est-ce que l'éducation coopérative?

- L'éducation coopérative est un programme approuvé par le Ministère permettant aux élèves d'obtenir des crédits du secondaire dans le cadre d'un stage. Le programme est composé d'un cours en éducation coopérative sous la surveillance d'un enseignant de l'éducation coopérative, d'un cours connexe au stage dans n'importe quelle matière, et d'un stage.
- Ce programme permet aux élèves de compter deux crédits d'éducation coopérative parmi leurs crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Et il n'y a aucune limite quant aux crédits optionnels. Les stages sont organisés pour les élèves par leur école secondaire et doivent respecter les politiques et lignes directrices du ministère de l'Éducation.

À qui s'adresse l'éducation coopérative?

- Les programmes d'éducation coopérative s'adressent aux élèves du secondaire qui veulent faire un apprentissage, entrer sur le marché du travail ou faire des études collégiales ou universitaires.

Principaux avantages de l'éducation coopérative

Les élèves ont la possibilité :

- de connaître un apprentissage pratique;
- de faire l'essai de diverses carrières;
- de se rendre compte de la pertinence de leur apprentissage en classe;
- d'obtenir des crédits par le biais d'une expérience en milieu de travail;
- d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes requises en milieu de travail;
- d'acquérir une précieuse expérience de travail pour étoffer leur curriculum vitae en vue d'études postsecondaires ou d'un emploi.

Où les programmes d'éducation coopérative sont-ils offerts?

Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

- Tous les conseils scolaires de l'Ontario offrent des programmes d'éducation coopérative. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la direction de votre école ou avec le leader pour la réussite des élèves de votre conseil scolaire. Vous trouverez plus de renseignements au sujet de l'éducation coopérative à : <http://www.edu.gov.on.ca/reussitedeseleves/>.